

Le mardi 20 septembre 2022

**COMPTE-RENDU et PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 12 septembre 2022**

**Présents :**

Mmes et MM. Albert BUISSON, Christèle BARET, Gaëlle BENISTANT, Sylvie FUGIER, Marlène GUICHARD, Nathalie LYONNE, Alexandre PICAT, Audrey ROUSSET, Paul ROUX, Joseph ZARWANSKI

**Absent :** néant

**Excusés :** Mmes et MM. Fabien ALLEYRON BIRON, Gérard CAMBON, Laure MATHIEU, Jean-Michel OLIVE,

**Procuration :** M. Benjamin OUVRARD donne procuration à Mme Christèle BARET

**Secrétaire de séance :** Mme Gaëlle BENISTANT

**Président de séance :** M. Albert BUISSON

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h10.

Il propose aux membres du conseil municipal d'aller visiter l'école maternelle suite à la fin des travaux le point étant à l'ordre du jour (point 10).

Retour en salle du conseil municipal à 20h30. Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour.

**1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.**

Madame Gaëlle Bénistant se propose pour être la secrétaire de séance. L'ensemble du conseil municipal accepte sa proposition.

**2. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

pour : 11      contre : 0      abstention : 0

**3. Délibération pour changer de nomenclature comptable (de la M14 à la M57)  
(2022\_09\_28D)**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instaurée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, département, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14, soit pour la commune de L'ALBENC, son budget principal et son budget annexe du C.C.A.S.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Sur proposition du comptable public de la trésorerie de VINAY, la commune de L'ALBENC a donné un accord de principe pour être commune **expérimentale** pour le passage de la nomenclature M14 à M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit un an avant l'obligation.

La commune de L'ALBENC dont la population est de **1304** habitants, peut adopter le référentiel M57 dans sa version **abrégée**.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

**décide** : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

**Vu** l'avis favorable du comptable de la trésorerie de VINAY en date du 13 juin 2022,

- **d'approuver et d'autoriser** le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune (Principal et C.C.A.S.) à compter du 1er janvier 2023,
- **d'adopter** le référentiel M57 dans sa version abrégée,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **4. Modification de la délibération 2022\_06\_22D relative à une division parcellaire à Caminière (2022\_09\_29D)**

Lors de la séance du 20 juin 2022, le conseil municipal avait délibéré pour céder un délaissé de voirie de 137 m<sup>2</sup> à la S.C.I. DEDEP au hameau de Caminière.

La notaire, chargée de l'acte, demande au conseil municipal de modifier, si possible, la délibération initiale en remplaçant la S.C.I. DEDEP par les futurs propriétaires Messieurs Camille Pevet et Fabien Canolle.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir en délibérer,

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

**décide** : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

**d'approuver** les modifications telles que définies ci-dessus,

**d'autoriser** monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

#### **5. Projet de transition énergétique : choix du prestataire pour l'étude de faisabilité (2022\_09\_30D)**

M. le Maire rappelle les difficultés rencontrées pour lancer les études de faisabilité du projet de transition énergétique sur les bâtiments communaux.

La décision a été prise de gérer la situation en interne. Avec Messieurs Gérard Cambon, Paul Roux et Joseph Zarwanski nous avons recherché et rencontré un bureau d'études de Chantesse « Dauphiné Conseils Energie » en mesure de nous proposer toutes les prestations souhaitées allant de l'analyse du site au projet en passant par l'étude de faisabilité, l'avant-projet sommaire, et l'avant-projet détaillé.

Le devis de « Dauphiné Conseil Energie » se décompose de la manière suivante :

##### **1/ Bâtiment Mairie-Ecole :**

- |   |                 |
|---|-----------------|
| • Visite et analyse du site :                       | 400,00          |
| • Avant-projet sommaire et modélisation thermique : | 1 200,00        |
| • Avant-Projet détaillé avec estimation des coûts : | 750,00          |
| • Projet – Consultation des entreprises :           | 900,00          |
| • Analyse des offres et aide à la décision :        | 300,00          |
| • Visite de chantier pour vérifier la conformité :  | <u>1 200,00</u> |

**TOTAL H.T. Mairie-Ecole : 4 750,00**

**2/ Salle des fêtes :**

• Visite et analyse du site :	300,00
• Avant-projet sommaire et modélisation thermique :	750,00
• Avant-Projet détaillé avec estimation des coûts :	500,00
• Projet – Consultation des entreprises :	600,00
• Analyse des offres et aide à la décision :	300,00
• Visite de chantier pour vérifier la conformité :	<u>900,00</u>

**TOTAL H.T. SDF : 3 350,00**

**3/ Ancienne poste :**

• Visite et analyse du site :	300,00
• Avant-projet sommaire et modélisation thermique :	750,00
• Avant-Projet détaillé avec estimation des coûts :	500,00
• Projet – Consultation des entreprises :	600,00
• Analyse des offres et aide à la décision :	300,00
• Visite de chantier pour vérifier la conformité :	<u>900,00</u>

**TOTAL H.T. Anc. poste : 3 350,00**

**TOTAL GENERAL H.T. : 11 450,00**

**TOTAL GENERAL T.T.C. : 13 740,00**

En complément de la prestation de « Dauphiné Conseil Energie » nous avons demandé un devis à la société SINTEGRA de Saint-Marcellin pour faire un relevé (intérieur et extérieur) précis par scanner de l'ensemble des bâtiments communaux :

<b>1/ Mairie-Ecole :</b>	6 600,00
<b>2/ Salle des fêtes :</b>	3 600,00
<b>3/ Ancienne poste :</b>	<u>1 450,00</u>

**TOTAL GENERAL H.T. : 11 650,00**

**TOTAL GENERAL T.T.C. : 13 980,00**

La commune a eu un accord de principe de subvention dans le cadre du plan de relance (DSIL) de 35% sur un montant de travaux de 1 500 000 € H.T. Pour ne pas perdre le bénéfice de cette subvention, il faut que l'on complète notre dossier avant la fin du mois de novembre 2022.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur la suite à donner à ces propositions,

Le conseil municipal après avoir entendu et délibéré ;

**décide :** pour : 11 contre : 0 abstention : 0

**d'approuver** les propositions des entreprises Dauphiné Conseil Energie et Sintegra présentés ci-dessus,

**d'autoriser** monsieur le maire à commander les études préalables aux entreprises Dauphiné Conseil Energie et Sintegra et de signer toutes pièces relatives à ce dossier,

**de prévoir et d'inscrire** au budget les crédits nécessaires.

## **6. Choix de l'entreprise adjudicataire pour le programme voirie 2022 (2022\_09\_31D)**

Pour le programme voirie 2022, une consultation d'entreprises a été lancée en juillet avec une date de remise des offres au vendredi 09 septembre 2022 à 12h00. Les travaux concernent la route de Pierre-Brune et le seul critère de choix est le prix.

L'estimation établie par M. Christian BORDEL est de 53 960,00 € H.T.

Trois entreprises ont répondu dans les délais.

1/ Entreprise GUINTOLI à TULLINS :	57 600,00 € H.T.
2/ SAS ROUTIERE CHAMBARD à St MARCELLIN :	54 192,03 € H.T.
3/ SAS COLAS à COLOMBE :	54 420,00 € H.T.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le choix de l'entreprise adjudicataire et autoriser Monsieur le Maire à signer le marché,

Le conseil municipal après avoir entendu et délibéré ;

**décide** : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

**d'accorder le marché** à la SAS ROUTIERE CHAMBARD ayant fait la proposition la moins onéreuse,

**d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le marché, ainsi que toutes autres pièces afférentes à cette opération. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

## **7. Décision modificative n°1 pour intégrer les premières dépenses du projet de transition énergétique (2022\_09\_32D)**

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de faire une inscription budgétaire complémentaire pour intégrer au budget primitif 2022 une recette perçue correspondant à une subvention de l'Etat (DETR) dont la notification est arrivée après le vote du budget primitif 2022 (04/04/22). Il propose en contrepartie de cette recette d'inscrire les dépenses relatives aux études préalables du projet de transition énergétique (prestation de Dauphiné Conseil Energie et de Sintégra pour le relevé des bâtiments).

La décision modificative N°1 proposée s'équilibre en dépenses et en recettes à 62 144 €.

<b>DECISION MODIFICATIVE N°1</b>					
<b>Section investissement</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
2313	Transition énergétique	30 000	1321	Subvention Etat -DETR	62 144
020	Dépenses imprévues	32 144			
	<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>62 144</b>		<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>62 144</b>

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir en délibérer,

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

**décide** : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

**d'approuver** les propositions budgétaires telles que définies ci-dessus,

**d'autoriser** monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

## **8. Consultation PPI du barrage du Chambon (2022\_09\_33D)**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la réception du projet de plan particulier d'intervention (P.P.I.) du barrage de Chambon élaboré par le service interministériel de défense et de protection civile (S.I.D.P.C.).

La commune est sollicitée, tout comme l'ensemble des communes concernées par le P.P.I. du barrage de Chambon, pour émettre un avis assorti de remarques et/ou observations le cas échéant.

Le projet sera ensuite adapté, si nécessaire, au vu des observations et avis recueillis.  
Monsieur le maire présente les différents documents qui ont été transmis aux membres du conseil municipal et attire l'attention sur la carte des aléas faisant apparaître les zones inondables si le barrage venait à lâcher.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir en délibérer,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

**décide** :                    pour : 11            contre : 0            abstention : 0

**d'émettre** un avis favorable assorti d'aucune remarque ni observation,

**charge** monsieur le maire de transmettre cette décision.

#### **9. Point sur les travaux de la station d'épuration**

Monsieur le maire informe que les ouvrages se terminent petit à petit et rappelle que les réunions de chantier ont lieu les lundis à 14h.

#### **10. Point sur les travaux de l'école**

Monsieur le maire, suite à la visite de l'école maternelle réalisée en début de séance, fait part aux membres du conseil municipal du bilan des travaux d'agrandissement de l'école maternelle de L'Albenc. Les suivis de chantier a permis de faire ressortir la compétence et le sérieux des entreprises retenues pour ces travaux. De plus l'étroite collaboration avec Madame Laetitia Pierson, enseignante, a permis d'être au plus près des besoins et monsieur le maire la remercie.

#### **11. Point sur le PLUi**

Monsieur le maire informe des différentes réunions programmées à ce jour :

- mercredi 28/09 de 14 à 17h00 en mairie de L'Albenc, réunion avec l'AURG,
- mercredi 14/09 à 8h30 en mairie de SAINT-MARCELLIN Copil,
- mardi 27/09 à 18h30 Inter-commission sur le développement économique,
- mercredi 19/10 à 18h00 réunion du groupe territorial n°4.

#### **12. Désignation d'un représentant de la commune pour le suivi de l'élaboration de la carte des aléas du PLUi (2022\_09\_34D)**

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, il convient d'établir une carte d'aléas pour chaque commune du territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté. Afin de mener à bien ce travail en collaboration avec les communes, il est nécessaire de désigner au sein du conseil municipal un élu référent 'risques'.

Messieurs Albert Buisson et Gérard Cambon proposent leur candidature.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir en délibérer,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

**décide** :                    pour : 11            contre : 0            abstention : 0

**de nommer** Messieurs Gérard Cambon référent titulaire et Albert BUISSON référent suppléant,

**d'autoriser** monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

#### **13. MAPA école maternelle – avenants aux travaux (2022\_09\_35D)**

Monsieur le maire présente le tableau récapitulatif des montants des travaux réalisés dans le cadre du marché à procédure adaptée pour l'extension de l'école maternelle de L'Albenc.

Il en ressort une augmentation de douze mille soixante-dix euros et quarante-neuf centimes hors taxes. Ce coût correspond aux demandes complémentaires que nous avons faites pendant les travaux et représente une augmentation de 4.69 % du marché.

Monsieur le maire donne lecture du tableau récapitulatif (ci-dessous) des dépenses hors taxes entraînant pour certains lots des avenants au marché initial.

**MONTANTS HORS TAXES DU MARCHE**

	INITIAL	AVENANT	FINAL	plus/moins VALUE
	N° MONTANT			
LOT 1 GROS ŒUVRE	49 509,01 €	1 4 428,60 €	53 937,61 €	8,21%
LOT 2 CHARPENTE	64 834,95 €	1 -2 637,80 €	62 197,15 €	4,24%
LOT 3 ETANCHEITE	11 999,00 €		11 999,00 €	
LOT 4 MENUISERIES EXTERIEURES	14 621,33 €		14 621,33 €	
LOT 5 MENUISERIES INTERIEURES	19 907,99 €	1 -2 702,18 €	17 205,81 €	-15,71%
LOT 6 CLOISONS	14 023,54 €	1 3 480,73 €	17 504,27 €	19,89%
LOT 7 CARRELAGE	5 016,03 €		5 016,03 €	
LOT 8 SOLS SOUPLES	5 069,18 €		5 069,18 €	
LOT 9 PEINTURE	6 857,20 €	1 -1 495,00 €	5 362,20 €	-27,88%
LOT 10 ELECTRICITE	14 984,00 €	1 1 778,14 €	16 762,14 €	10,61%
LOT 11 SANITAIRES	19 590,18 €		19 590,18 €	
LOT 12 V.R.D.	31 020,33 €	1 9 218,00 €	40 238,33 €	22,91%
<b>TOTAL</b>	<b>257 432,74 €</b>	<b>12 070,49 €</b>	<b>269 503,23 €</b>	
<b>TVA 20%</b>	<b>0,2</b>	<b>2 414,10 €</b>		
<b>TOTAL T.T.C.</b>		<b>14 484,59 €</b>		

**POURCENTAGE PLUS VALUE**

**4,69%**

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer les avenants au marché public, ainsi que toutes autres pièces afférentes. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Le conseil municipal après avoir délibéré,

**décide :** Pour : 11 contre : 0 abstention : 0

**D'autoriser monsieur le maire** à signer les avenants au marché initial tel que défini ci-dessus, ainsi que toutes autres pièces afférentes à cette opération. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

**14. TE38 – plan de financement de l'extension de réseau HTA pour le raccordement du surpresseur d'irrigation de Péccatière (2022\_09\_36D)**

Monsieur le maire rappelle que ce dossier a été présentée lors de la séance du conseil municipal du treize juin deux mille vingt-deux, délibération 2022\_06\_20D, concernant le renforcement et l'extension du réseau HTA pour raccordement du surpresseur de Péccatière. Il s'agissait de l'étude sommaire de l'avant-projet détaillé pour les montants prévisionnels estimés de :

1-	prix de revient prévisionnel T.T.C. estimé à	121 476 €
2-	montant total financement externe serait de	101 037 €
3-	participation frais maîtrise ouvrage TE 38	1 157 €
4-	la contribution aux investissements	
	s'élèverait à environ	19 282 €

Sur la base de ce projet, TE38 a actualisé le plan de financement prévisionnel comme suit :

1-	prix de revient prévisionnel T.T.C. estimé à	135 013 €
2-	montant total financement externe serait de	112 318 €
3-	participation frais maîtrise ouvrage TE 38	
	et la contribution aux investissements	22 695 €

Afin que TE38 lance la réalisation des travaux il est nécessaire que le conseil municipal approuve le projet définitif avec ses modalités de financement, et prenne acte de sa contribution prévisionnelle à cette opération :

Un acompte de 30 % à l'émission de l'ordre de service,  
Un acompte de 50 % deux mois après le démarrage des travaux (selon les dates figurant sur l'OS n°1),

Le solde de la contribution à réception du décompte général et définitif de l'opération.

Monsieur le maire rappelle que la participation de vingt-deux mille six cent quatre-vingt-quinze euros sera re facturée à A.S.L.

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré,

**décide :**                                    pour : 11                    contre : 0                    abstention : 0

**1- de prendre acte** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération :

prix de revient prévisionnel	135 013 €
financements externes	112 318 €
participation prévisionnelle	22 695 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

**2- de prendre acte** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 22 695 € qui seront re facturés à l'association syndicale d'irrigation.

### **15. Questions diverses**

- Festival l'avenir au naturel organisé par Espace Nature Isère s'est bien passé. Une communication supplémentaire aurait peut-être permis d'avoir plus de personnes sur le site ;
- Réunion hameau de Riquetière : une vingtaine de personnes était présente. Cette réunion a été très constructive. L'ébauche d'un projet a été réalisé avec les habitants et le géomètre va maintenant élaborer les plans relatifs à ces futurs aménagements ; un comptage de véhicules est prévu après la récolte des noix.
- Forum des associations du 10/09/2022 : La tenue d'un stand, présentant les différents services de la mairie, a permis d'échanger sur les compétences et missions menées par notre collectivité et permis également à Monsieur Xavier Parisot, conseiller numérique, de prendre des rendez-vous avec les administrés le souhaitant. Trois producteurs locaux se sont associés à ce rendez-vous afin de faire découvrir leurs produits et bien sûr un grand nombre d'associations ont présenté leurs activités respectives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Gaëlle BENISTANT  
Secrétaire de séance

Le maire,  
Albert BUISSON



